

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 1244

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Arnaud Bonnet

à l’amendement n° 1050 de Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.